



Fédération Française de Carrosserie  
Industrie et Services



Mobilité  
Réparation et Services

Paris, le 28 octobre 2022

## La FFC Mobilité Réparation et Services lance le Recours direct

**Vingt-deux ans après avoir promu la cession de créance auprès de ses adhérents et lancé son outil de gestion de sinistres TRIBU, la FFC Mobilité Réparation et Services lance un nouveau service, basé sur le traitement du recours direct.**

Lors des « Rencontres de la Filière Automobile » sur le salon Equip Auto, Jean PAIS Vice-Président de la **FFC Mobilité Réparation et Services**, a présenté devant un parterre de journalistes, de réparateurs et d'experts le nouvel outil de la Fédération pour améliorer la liberté pour les carrossiers.

A la différence des autres intervenants du marché, la **FFC Mobilité Réparation et Services** souhaite que le recours direct soit proposé par le carrossier à son client et que ce dernier désigne son expert indépendant pour l'accompagner dans cette démarche. Rappelons que le recours direct permet au client non responsable d'un accident avec un tiers identifié, puisse être indemnisé par la compagnie adverse du responsable sans déclarer son sinistre à sa propre compagnie.

### ***Les avantages sont multiples :***

- Le client multirécidiviste ne sera pas pénalisé par son assureur avec une surprime ou « résilié » par sa compagnie d'assurance.
- L'assureur appelé en responsabilité devra indemniser le client pour ses dommages matériels et immatériels consécutifs à la privation de son véhicule (location de véhicule, chambre d'hôtel, billet de train etc.).
- 

La **FFC Mobilité Réparation et Services** invite les experts intéressés par ce process de gestion de sinistre à se rapprocher de Christophe BAZIN, Secrétaire Général de la FFC Mobilité Réparation et Services, pour participer à une réunion d'information sur le Recours Direct.